

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-7
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 8 décembre 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le Règlement numéro 2227-7 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au stationnement.*

Le règlement 2227-7 entre en vigueur le 9 décembre 2025 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 9 décembre 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate